

d'ajouter quelques mots, à la phrase qui se lisait:

...de poursuivre en justice ou de déclarer hors-la-loi les organisations qui préconisent la discrimination raciale...

On a alors ajouté les quatre mots «ou qui y incitent» de sorte que la phrase est devenue:

...de poursuivre en justice ou de déclarer hors-la-loi les organisations qui préconisent la discrimination raciale ou qui y incitent.

Le Canada a alors voté en faveur de la résolution, comme tous les autres pays. Je ne peux comprendre pourquoi le Canada s'était abstenu au comité de se prononcer sur une question fondamentale de notre constitution. C'est non seulement un principe fondamental de la Déclaration des droits, mais aussi un point capital de l'attitude adoptée par le Commonwealth à la conférence des premiers ministres et qui est maintenant reconnue dans tout le Commonwealth. Il est vrai que deux ou trois semaines plus tard, après avoir réfléchi et ajouté quelques paroles dénuées de sens, il y a eu revirement d'attitude. Mais je voudrais que le ministre explique comment les représentants du Canada ont pu se fourvoyer au point de donner à l'étranger une fausse impression de notre politique qui est contraire aux principes fondamentaux du pays, l'absence de toute discrimination. Voici ce que disait le *Christian Science Monitor* du 22 novembre:

Les États-Unis, de fait tous les pays de l'Ouest, viennent d'éviter par une nuance infime, un conflit important avec les deux tiers du monde qui ne sont pas de race blanche.

La Chambre et le pays ont le droit de savoir pourquoi le Canada a adopté cette attitude. J'ai reçu trois ou quatre lettres de l'Inde, du Pakistan et d'un pays d'Afrique me demandant pourquoi le Canada s'était abstenu de voter au sujet de l'abolition de toute distinction injuste. Je suis heureux qu'on y ait réfléchi à nouveau, mais il faudra beaucoup de temps pour faire disparaître l'impression que le Canada a donnée, à l'occasion d'une résolution qui rallie l'appui et l'approbation de tous les Canadiens, en s'abstenant de se prononcer à cause d'une virgule ou de l'absence d'un ou deux mots.

Le ministre a parlé des méthodes utilisées pour maintenir la paix. Il n'est pas allé aussi loin qu'il l'avait déjà fait. Il a déjà soutenu que les Nations Unies devraient être dotées d'une force permanente, mais il n'est pas allé aussi loin aujourd'hui. Il a parlé d'améliorer les moyens auxquels les Nations Unies ont recours pour maintenir la paix. C'est fort bien, mais j'espère qu'avant que le Canada prenne une décision au sujet de l'opportunité d'appuyer la formation d'une force internationale des Nations Unies, le Parlement aura l'occasion d'étudier la question.

Je ne veux pas parler de ces forces préposées au maintien de la paix. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons désigné un bataillon d'infanterie pour aller servir sous le drapeau des Nations Unies et, bien que le Canada ait participé depuis à des opérations de maintien de la paix, ce contingent n'a jamais été appelé à servir. Le ministre et le premier ministre parlent de la nécessité de cette force relevant des Nations Unies. Cependant, ce n'est pas à la Chambre des communes qu'on nous renseigne sur la situation. Aujourd'hui, le ministre de la Défense nationale a pris la parole à Toronto.

Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont tout à fait en faveur de cette force. Il y a d'énormes difficultés à surmonter. Si on établit un corps relevant des Nations Unies, le recrutera-t-on uniquement auprès des petites nations? Vaut-il recruter des Britanniques ou des Américains ou des Russes? Quand cette force aura été formée, prendra-t-elle ses directives des Nations Unies, sans égard aux sentiments des nations respectives dont les forces sont employées? Combien de fois, ces dernières années, a-t-on trouvé difficile, sinon impossible, d'employer des Canadiens dans certaines régions parce que les Canadiens sont blancs et que les races de couleur ne veulent pas de forces armées blanches venant des Nations Unies?

Mettons qu'est établi le genre de force des Nations Unies qu'envisagent le ministre et le premier ministre. Qu'arrive-t-il? Supposons que le Canada dise: Nous ne voulons pas être en guerre avec la nation A. Les membres canadiens de la force doivent-ils prendre des directives des Nations Unies plutôt que de leur propre pays? On n'a qu'à poser la question pour se rendre compte, étant donné la recrudescence du nationalisme de nos jours, de l'impossibilité d'établir une pareille force. Je le dis de nouveau, cela n'écarte pas les rouages nécessaires au maintien de la paix, mais cela écarte l'établissement d'une force semblable, assez puissante pour agir sous la direction des Nations Unies.

J'ai dit tantôt qu'il nous fallait écouter ce qui se dit en dehors de la Chambre pour voir ce qu'est la situation. Comme on le constatera à la page 12 du discours qu'a prononcé aujourd'hui le ministre de la Défense nationale devant les membres du club *Empire* de Toronto, le ministre a dit:

Ni le secrétaire général ni aucun groupe de puissances importantes au sein des Nations Unies n'a montré d'enthousiasme pour une force permanente semblable.

C'est peut-être pourquoi le ministre n'a pas insisté aujourd'hui, mais, depuis deux ou trois mois, les ondes retentissent de déclarations